

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

TI

PREMIÈRE PUBLICATION

1.

Raison sociale (nom) et siège de l'association dissoute:
Groupe de skieurs de la section des Diablerets du Club Alpin Suisse en liquidation, Lausanne
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale
3.

Date de la décision: 06.11.2008
4.

Echéance de préavis des créances: **07.06.2010**
5.

Adresse pour la déclaration des créances:
Groupe de skieurs de la section des Diablerets du Club Alpin Suisse en liquidation, Rue Beau-Séjour 24, 1003 Lausanne
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de l'association dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée selon l'art. 745 al. 3 du Code des obligations

Etude de MMes André Corbaz et Jean-Luc Marti, notaires
1003 Lausanne

00486579